

Besançon, le 14 novembre 2014

CAP DU 14/11/2014

Promotion par liste d'aptitude

Plan de qualification: encore et toujours de la rigueur !

La Direction locale a réuni une CAP de catégorie B et de catégorie A pour l'établissement des listes d'aptitude de C en B et de B en A.

69 agents de catégorie C (37 issus de la gestion publique, 32 de la gestion fiscale) ont postulé contre 81 l'an passé, soit une baisse de 15%. Cette baisse s'explique en majeure partie par la forte diminution des inscriptions des agents issus de la filière gestion publique comme nous avons pu le constater l'an passé. Les nouvelles règles d'affectation des promus, passage par le mouvement national, n'y sont certainement pas étrangères. Pour la catégorie B, 31 agents (le même nombre que l'an passé) étaient postulants à une promotion au corps supérieur.

Les possibilités de promotion étaient les suivantes : 6 promotions de C en B et 1 de B en A. Cette année encore, le volume des promotions possibles de C en B est en chute (15 en 2012, 9 en 2013). Pour la Direction locale, rien d'anormal à cela. En effet selon la DRFIP les volumes de promotion étaient jusqu'alors importants afin de faciliter la fusion (ou acheter la paix sociale ?). De plus et toujours selon elle, la DGFIP avait des volumes de promotion bien supérieurs aux autres ministères. Donc encore une fois soyons une administration exemplaire et alignons-nous sur ce qui se fait de moins bien ailleurs !

Pour rappel, voici les critères de sélection de l'administration :

- Rapport du chef de service : ce critère revêt une importance capitale.
- Valeur professionnelle : le dossier du postulant doit être bien valorisé. La direction ajoute pourtant que la valorisation maximale n'est pas obligatoire.
- L'adaptabilité au changement.
- Age : les candidats les plus jeunes sont incités à passer les concours.
- La mobilité géographique : être prêt à rejoindre tout poste.
- Et pour le passage de B en A, une mobilité fonctionnelle : entendez par là qu'il est bien vu de ne pas être resté toujours dans le même service.

Les élus Solidaires Finances Publiques 25, comme à leur habitude ont refusé de participer au classement des agents, dénonçant au contraire le poids et le rôle des critères subjectifs dans ce processus de sélection. (voir notre déclaration liminaire ci-après).

La liste des candidats proposés et classés par la direction est consultable sur Ulysse 25.

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer cette CAP locale sans dénoncer les actes criminels violents qui se multiplient et frappent les services de la DGFIP. Nous citerons notamment :

- les centres des finances publiques de Morlaix (29), Questembert (56) et Albertville (73) qui ont été pris pour cibles et ont été incendiés,
- les centres de Balma (31) et Sarrebourg (57) ont fait l'objet d'agressions qui ont pris la forme de dépôt de tas de fumier,

Par ailleurs, les relations avec les contribuables et usagers sont de plus en plus tendues, les incidents sont trop nombreux, qu'il s'agisse d'agressions verbales ou physiques. Les agents des finances publiques sont particulièrement inquiets et révoltés d'être la cible de ces actes inqualifiables et intolérables. Ceux-ci se développent alors que les fonctionnaires, les finances publiques et l'Etat font l'objet de critiques violentes qui, de facto expliquent voire légitiment ces agressions.

Pour Solidaires Finances Publiques, la Direction Générale doit mesurer la gravité de la situation et déclencher un état d'urgence afin d'assurer l'entière protection des agents, des usagers et des biens.

Solidaire Finances Publiques attend un soutien sans faille des agents et des services des finances publiques. Ceci suppose dans l'immédiat de tenir un discours différent sur les finances publiques et les agents, afin de montrer l'utilité sociale et économique de l'action publique dont les fonctionnaires sont les acteurs de premier plan.

A ce contexte délétère, se rajoute l'effet ciseau implacable résultant de l'explosion de la charge de travail d'une part et de la baisse des moyens humains et matériels d'autre part. Les conséquences de ces choix sont dramatiques :

- les files d'attente s'allongent à l'accueil,
- les services ne peuvent plus répondre aux appels téléphoniques
- la fraude fiscale a atteint un niveau inégalé (60 à 80 milliards d'euros de manque à gagner par an),
- les services de proximité sont tout particulièrement fragilisés faute de moyens, de soutien et de renfort.

La présence du service public s'affaiblit, et ce au détriment des usagers et des collectivités locales... C'est un fait indiscutable : les conditions de travail, morales et matérielles, n'ont jamais été aussi dégradées.

Pour Solidaire Finances Publiques ceci signifie clairement que la qualité et l'efficacité du service public fiscal, foncier et financier sont mises à mal. Les services doivent être renforcés afin de faire face aux enjeux.

Pour Solidaire Finances Publiques les 2000 suppressions d'emplois annoncées pour 2015 ainsi que les déclinaisons des diagnostics du réseau par les directeurs et l'établissement par ces derniers des plans triennaux qui consacrent la mise en pratique de la démarche stratégique sont particulièrement néfastes et destructeurs pour la DGFIP.

Pour Solidaire Finances Publiques, l'Administration gère la pénurie après l'avoir créée

Plus que jamais les services ont besoin d'être épaulés et soutenus. Ceci doit passer notamment par des recrutements d'emplois dans toutes les catégories C, B, A, des services à taille humaine avec des chefs de service disponibles et à l'écoute, une formation véritablement à la hauteur des besoins.

Les agents ont également besoin d'être reconnus et valorisés. Malheureusement, la politique actuelle en matière d'emploi conduit à réduire significativement les possibilités de promotions inter catégorielles. Les volumétries annoncées pour 2015 en matière de recrutements et de promotions sont particulièrement inquiétantes et inacceptables.

Concernant cette CAP locale de liste d'aptitude, Solidaire Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Solidaire Finances Publiques revendique la juste reconnaissance du haut niveau de technicité des agents par des plans de qualifications ambitieux devant être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude constitue un des vecteurs important de cette promotion interne mais ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel. Solidaire Finances Publiques 25 dénonce les disparités existantes en matière de liste d'aptitude. En effet, en fonction des pratiques et conceptions locales, les agents ne sont pas traités en équité sur l'ensemble du territoire. Pire, en fonction des postes occupés, les agents ont plus ou moins de chance de voir leurs candidatures à la liste d'aptitude retenue. Ceci est par ailleurs renforcé par les injustices et disparités du système de notation. C'est pourquoi, nous dénonçons le poids et le rôle des critères subjectifs dans le processus de sélection. Pour nous, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous, l'ancienneté administrative étant dès lors le critère le plus objectif.

Pour conclure, Solidaire Finances Publiques 25 tient à réaffirmer son opposition à toute logique de classement des agents entre eux dès lors qu'ils remplissent les conditions requises. Solidaire Finances Publiques 25 refusera donc toutes discussions sur le positionnement des agents dans le classement au mérite des candidats.

Les élus Solidaire Finances Publiques 25

